RSM

RSM RHÔNE-ALPES
2bis, rue Tête d'Or
69 006 Lyon
Tél. : +33 (0)4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ARDECHE
Siège social : 70, Allée des Ondines
07 503 GUILHERAND-GRANGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

SAS inscrite au tableau de l'ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon
Capital social 1 998 608 € – 398 384 198 RCS Lyon
Code NAF 6920Z – TVA FR 86 398 384 198

RSM Rhône-Alpes est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

RSM

A l'assemblée des élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, tels que décrits dans la note 2.2.8 de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

RSM

VERIFICATION DU RAPPORT DU TRESORIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre Consulaire à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président et le Trésorier et vérifiés par la Commission des Finances.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre de Métiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

RSM

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 25 mai 2019
Le Commissaire aux Comptes
RSM Rhône-Alpes

Représenté par Pascal VUAILLAT
Membre de la Compagnie
Régionale de LYON

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ARDECHE

BILAN 2018

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 2018	NET 2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immo. incorporelles	**52 188,29**	**52 188,29**	**0,00**	**2 041,62**
Immo. corporelles				
Terrains	204 909,47		204 909,47	204 909,47
Agencements terrains	30 500,16	7 424,53	23 075,63	24 600,64
Constructions Aubenas	598 590,42	393 495,05	205 095,37	225 048,38
Constructions GG	1 983 559,03	555 066,75	1 428 492,28	1 507 184,52
installations générales Aubenas	27 159,19	25 722,19	1 437,00	1 945,03
Installations générales GG	53 781,22	34 317,97	19 463,25	25 026,39
Matériel de bureau Aubenas	15 923,27	15 923,27	0,00	0,00
Matériel de bureau GG	10 154,96	8 815,18	1 339,78	1 794,26
Matériel informatique	137 825,35	123 862,33	13 963,02	19 464,67
Mobiliers	60 483,41	41 926,18	18 557,23	24 605,57
Total immo. corporelles	**3 122 886,48**	**1 206 553,45**	**1 916 333,03**	**2 034 578,93**
Immob. financières				
Autres participations	23 588,02		23 588,02	23 588,02
Autres prêts : FIDEA	0,00		0,00	-111,00
Prêt construction	26 942,31		26 942,31	29 448,11
Total immo. financières	**50 530,33**	**0,00**	**50 530,33**	**52 925,13**
TOTAL ACTIF IMMO.	**3 225 605,10**	**1 258 741,74**	**1 966 863,36**	**2 089 545,68**
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Clients et comptes rattachés	22 052,04		22 052,04	35 513,24
Clients factures à établir	172 321,28		172 321,28	11 266,60
Autres créances	156 342,13	0,00	156 342,13	267 713,28
Fournisseurs débiteurs			0,00	0,00
Personnel	0,00		0,00	0,00
Etat impôts et taxes	38,16		38,16	0,00
Total créances	**350 753,61**	**0,00**	**350 753,61**	**314 493,12**
Disponibilités				
Valeurs mobilières de placement	0,00		0,00	0,00
Disponibilités	283 382,14		283 382,14	350 087,06
Total disponiblités	**283 382,14**		**283 382,14**	**350 087,06**
TOT. ACTIF CIRCULANT	**634 135,75**	**0,00**	**634 135,75**	**664 580,18**
Ch. Constatées d'avance	**17 040,80**		**17 040,80**	**21 045,57**
TOTAL DE L'ACTIF	**3 876 781,65**	**1 258 741,74**	**2 618 039,91**	**2 775 171,43**

RSM

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ARDECHE

BILAN 2018

PASSIF	NET 2018	NET 2017
CAPITAUX PROPRES		
Apport - Dotation initiale	**680 599,38**	**680 599,38**
Autres réserves	**1 529 720,37**	**1 465 642,21**
Dépréciation de l'actif	**0,00**	**0,00**
Résultat net de l'exercice	**19 181,76**	**64 078,16**
Report à nouveau	**-753 967,07**	-753967,07
Subventions d'investissement	**36 027,49**	**47 864,31**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 511 561,93**	**1 504 216,99**
PROV. POUR RISQUES ET IDR	**115 050,37**	**151 333,40**
DETTES		
Prêt principal	**186 865,04**	**220 538,58**
Intérêts courus	**1 343,09**	**1 585,13**
Prêts Fidea	**0,00**	**117 997,90**
Prêt BP AURA	**204 000,00**	**204 000,00**
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	111 057,12	106 416,09
Personnel	70 559,10	59 771,41
Organismes sociaux	145 625,63	169 434,55
Etat, tva sur le chiffre d'affaires	40 336,42	27 786,41
Fournisseurs d'immobilisation	0,00	0,00
Autres dettes	30 524,21	1 710,97
CRMA	200 003,00	200 003,00
Total dettes d'exploitation	**598 105,48**	**565 122,43**
TOTAL DETTES	**990 313,61**	**1 109 244,04**
Charges à payer		
Produits constatés d'avance	**1 114,00**	**10 377,00**
TOTAL DU PASSIF	**2 618 039,91**	**2 775 171,43**

RSM

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ARDECHE
BUDGET REEL 2018

Comptes de charges	Libellés	Réel 2017	Primitif 2018	Réel 2018	écart BR/BP 2018	écart BR 2018/2017
TOTAL 60	Achats et variations de stocks	128 844,16	164 166,00	110 369,95	-53 796,05	-18 474,21
TOTAL 61	Achats de sous-traitance et services extérieurs	110 584,94	122 436,00	105 239,26	-17 196,74	-5 345,68
TOTAL 62	Autres services extérieurs	212 762,79	286 732,00	214 354,66	-72 377,34	1 591,87
TOTAL 63	Impôts, taxes et versements assimilés	93 540,56	89 588,00	84 315,87	-5 272,13	-9 224,69
TOTAL 64	Charges de personnel	1 195 830,35	1 103 853,00	1 110 872,51	7 019,51	-84 957,84
TOTAL 65	Autres charges de gestion courante	110 352,27	111 743,00	95 096,30	-16 646,70	-15 255,97
TOTAL 66	Charges financières	13 282,09	12 439,00	12 013,55	-425,45	-1 268,54
TOTAL 67	Charges exceptionnelles	9 624,85	0,00	22 710,09	22 710,09	13 085,24
TOTAL 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	135 908,64	126 256,00	125 808,61	-447,39	-10 100,03
	TOTAL CHARGES DE FONCTIONN.	2 016 578,65	2 022 630,00	1 886 623,80	-136 006,20	-129 954,85
	Excédent de l'exercice	64 078,16		19 181,76	19 181,76	-44 896,40
	TOTAUX EGAUX	2 080 656,81	2 022 630,00	1 905 805,56	-116 824,44	-174 851,25

Comptes de produits	Libellés	Réel 2017	Primitif 2018	Réel 2018	écart BR/BP 2018	écart BR 2018/2017
TOTAL 70	Prestations de service et produits annexes	569 420,36	641 748,00	627 954,60	-13 793,40	58 534,24
TOTAL 74	Subventions	300 490,50	299 355,00	275 553,56	-23 801,44	-24 936,94
TOTAL 75	Autres produits de gestion courante	996 880,21	985 005,00	924 795,92	-60 209,08	-72 084,29
TOTAL 76	Produits financiers	349,81	380,00	360,84	10,84	11,03
TOTAL 77	Produits exceptionnels	34 301,41	11 800,00	32 638,21	20 838,21	-1 663,20
TOTAL 78	Reprise sur amortissements et provisions	179 491,91	38 588,00	41 804,04	3 216,04	-137 687,87
TOTAL 79	Transfert de charges d'exploitation	-277,39		2 698,39	2 698,39	2 975,78
	TOTAL PRODUITS DE FONCTION.	2 080 656,81	1 976 876,00	1 905 805,56	-71 040,44	-174 851,25
	Déficit de l'exercice		45 784,00		-45 784,00	
	TOTAUX EGAUX	2 080 656,81	2 022 660,00	1 905 805,56	-116 824,44	-174 851,25

RSM

Annexe des comptes annuels
Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels

SOMMAIRE

1. Faits caractéristiques de l'exercice 2
2. Règles et méthode comptable 2
   - 2.1. Référentiel comptable 2
   - 2.2. Méthodes et règles d'évaluation 2
     - 2.2.1 Immobilisations incorporelles 2
     - 2.2.2 Immobilisations corporelles 3
     - 2.2.3 Immobilisations financières 3
     - 2.2.4 Stocks 3
     - 2.2.5 Créances 4
     - 2.2.6 Valeur mobilière de placement 4
     - 2.2.7 Subventions d'investissement 4
     - 2.2.8 Provisions pour risques et charges 4
     - 2.2.9 Reconnaissance des produits 4
3. Circonstances empêchant la comparabilité des comptes 5
4. Informations complémentaires pour donner l'image fidèle 5
   - 4.1. Evènements postérieurs à la clôture 5
   - 4.2. Incertitudes 5
5. Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat 5
   - 5.1. Mouvements de l'actif immobilisé 5
   - 5.2. Etat des amortissements et provisions 6
   - 5.3. Ventilation des dotations 6
   - 5.4. Etat des provisions 7
   - 5.5. Valeur mobilière de placement/comptes à terme 7
   - 5.6. Etat des échéances des créances et des dettes 7-8
   - 5.7. Produits à recevoir 8
   - 5.8. Charges à payer 8
   - 5.9. Charges et produits constatés d'avance 8
   - 5.10. Charges et produits sur exercices antérieurs 9
   - 5.11. Charges et produits exceptionnels 9
6. Dettes garanties par des sûretés réelles 9
7. Rémunération des dirigeants 9
8. Effectif moyen 9
9. Tableau financier 10

1. Faits caractéristiques de l'exercice

- Le statut du personnel des CMA stipule au chapitre II – art. 10 que le poste de Secrétaire Général est un emploi statutaire non contractuel, obligatoire permanent et à temps complet.

  La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche n'ayant pas de secrétaire général interne à la structure, le statut prévoir dans ce même article la possibilité que ce poste puisse être occupé par le secrétaire général d'un autre établissement sur décisions motivées des bureaux des établissements concernés votées dans les mêmes termes.

  Le secrétaire général de la Loire a donc occupé ce poste sur toute l'année 2018.

- D'autre part la fonction support comptabilité/paie a été régionalisée au 01/01/2018.

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Référentiel comptable

Les comptes au 31 décembre 2018 sont établis en conformité avec les dispositions du code de l'artisanat (articles 28 à 28-2) et des règlements du Comité de la Règlementation Comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués ci-après.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche ont été arrêtés en respectant les adaptations sectorielles conformément au plan comptable professionnel du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

2.2. Méthode et règles d'évaluation

2.2.1. Immobilisations incorporelles

Les autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

	Durée
Frais d'établissement	Néant
Frais de recherche	Néant
Brevets	Néant
Logiciels	1 - 3 ans

2.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de la valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Option pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés :

Conformément à la nouvelle réglementation comptable sur les actifs et aux mesures de simplifications mises en place pour les petites et moyennes entreprises, la CMA07 a choisi de maintenir des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les méthodes et durées retenues sont les suivantes :

	Durée	Méthode
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Agencements, aménagement des constructions	5 à 15 ans	Linéaire
Installations techniques	5 à 15 ans	Linéaire
Matériel de transport	Néant	Linéaire
Matériel bureau/ informatique	2 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	10 ans	Linéaire

Les majorations temporaires des taux d'amortissement dégressifs font l'objet d'amortissements dérogatoires enregistrés en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

Certains biens immobilisés ont été acquis par des subventions d'investissement, dont la reprise au compte de résultat est pratiquée au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation, et sur 10 ans pour les immobilisations non amortissables.

2.2.3. Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.2.4. Stocks

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».
Une provision pour dépréciation des stocks est égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente. Elle est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.2.5. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les comptes clients n'intègrent pas les créances cédées au titre de l'escompte (ou de la loi Dailly) et font l'objet d'une mention en engagement hors bilan.

2.2.6. Valeur mobilière de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif de leur valeur d'acquisition.

Le coût d'acquisition des VMP est constitué :
Du prix d'achat (y compris droits et taxes non récupérables),
Des coûts directement attribuables,
Diminué des remises, rabais ou escomptes obtenus.

Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

2.2.7. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement obtenues sous conditions résolutoires sont enregistrées dès la signature de l'accord.

Les subventions obtenues sous conditions suspensives, sont comptabilisées lors de la levée des conditions.

Les subventions sont comptabilisées
Soit en résultat d'exploitation,
Soit en poste de capitaux propres et rapportées au résultat au prorata des amortissements constatés sur les investissements financés.
Soit sur 10 ans lorsqu'il s'agit de biens non amortissables.

2.2.8. Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06 , sont destinées à couvrir les risques et charges que des évènements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent notamment :
Les indemnités estimées par la CMA au titre des ARE : Les établissements sont leur propre assureur pour ce qui concerne l'indemnité chômage versée à leurs agents. Conformément au référentiel comptable du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, l'étude au cas par cas des droits des agents et l'absence d'évènements laissant présager le versement d'allocations chômage, avait conduit la Chambre de Métiers à constituer une provision à hauteur de 83 150 € en 2016. Elle est reprise chaque année à hauteur du montant des allocations chômage versées.
Les coûts des élections des présidents,
Les indemnités de fin de carrière.

2.2.9. Reconnaissance des produits

Le fait générateur de la comptabilisation du chiffre d'affaires est la réalisation de la prestation.

3. Circonstances empêchant la comparabilité des comptes

Néant

4. Informations complémentaires pour donner l'image fidèle

4.1. Evènements postérieurs à la clôture

4.2. Incertitudes

Un compromis de vente concernant l'antenne de la Chambre de Métiers située à Aubenas a été signé le 7 février 2019.
A la date de la clôture des comptes, l'acte de vente n'étant pas signé, il n'y a pas eu d'enregistrement comptable à ce sujet sur l'exercice.

5. Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

5.1. Mouvement de l'actif immobilisé

Libellé	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute fin exercice
Immobilisations Incorporelles				
Immobilisations Incorporelles	52 188,29			52 188,29
Immobilisations Corporelles				
Terrains	204 909,47			204 909,47
Agencements des terrains	30 500,16			30 500,16
Construction Aubenas	598 590,42			598 590,42
Construction Guilherand-Granges	1 983 559,03			1 983 559,03
Installation Générale Aubenas	27 159,19			27 159,19
Installation Générale Guilherand-Granges	53 781,22			53 781,22
Matériel de Bureau Aubenas	15 923,27			15 923,27
Matériel de Bureau Guilherand-Granges	10 154,96			10 154,96
Matériel Informatique Guilherand-Granges	137 825,35			137 825,35
Mobilier Guilherand-Granges	60 483,41			60 483,41
Immobilisations financières				
Autres formes de participation	23 588,02			23 588,02
Autres prêt	- 111,00	111,00		-
Prêt à la construction	29 448,11		2 505,80	26 942,31
Total	**3 227 999,90**	**111,00**	**2 505,80**	**3 225 605,10**

5.2. Etat des amortissements et provisions

Libellé	Montant début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution et reprise	Montant fin exercice
Immobilisations Incorporelles				
Amortissement Immobilisations Incorporelles	50 146,63	2 041,66		52 188,29
Immobilisations Corporelles				
Amortissement agencement terrains	5 899,52	1 525,01		7 424,53
Amortissement construction Aubenas	373 542,04	19 953,01		393 495,05
Amortissement construction GG	476 374,47	78 692,28		555 066,75
Amortissement Installation Aubenas	25 214,16	508,03		25 722,19
Amortissement Installation GG	28 754,83	5 563,14		34 317,97
Amortissement Matériel de Bureau Aubenas	15 923,27			15 923,27
Amortissement Matériel de Bureau GG	8 360,70	454,48		8 815,18
Amortissement Matériel Informatique	118 360,68	5 501,65		123 862,33
Amortissement Mobilier GG	35 877,84	6 048,34		41 926,18
Immobilisations financières				
Autres formes de participation				
Autres prêt				
Prêt à la construction				
Total	**1 138 454,14**	**120 287,60**	**-**	**1 258 741,74**

5.3. Ventilation de dotations

Amortissements et provisions	Ventilation de la dotation			Amortissements dérogatoires	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotation	Reprise
Immobilisations Incorporelles					
Amortissement Immobilisations Incorporelles	2 041,66				
Immobilisations Corporelles					
Amortissement agencement terrains	1 525,01				
Amortissement construction Aubenas	19 953,01				
Amortissement construction GG	78 692,28				
Amortissement Installation Aubenas	508,03				
Amortissement Installation GG	5 563,14				
Amortissement Matériel de Bureau Aubenas					
Amortissement Matériel de Bureau GG	454,48				
Amortissement Matériel Informatique	5 501,65				
Amortissement Mobilier GG	6 048,34				
Immobilisations financières					
Autres formes de participation					
Autres prêt					
Prêt à la construction					
Total	**120 287,60**				

Dont : 120 287.60 € comptabilisés en charges

5.4. Etat des provisions

Nature des provisions	Montant début d'exercice	augmentation	Diminution utilisée	Diminution non utilisée	Montant fin d'exercice
Pour litige	83 150.62		41 804.04		41 346.58
Pour autre charge : Election		4 800.00			4 800.00
Autres provision pour charges : IDR	68 182.78	721.01			68 903.79
Total	**151 333.40**	**5 521.01**	**41 804.04**		**115 050.37**

Dont dotations et reprises :	d'exploitation	5 521.01	41 804.04
	Financières		
	Exceptionnelles		

5.5. Valeur mobilière de placement / comptes à terme

Nature	Date d'échéance	Valeur	Intérêts courus

5.6. Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Prêts (1)	26 942.31		26 942.31
Autres immo financières			
Actif circulant & Charges d'avance			
Créances clients et comptes rattachés	194 373.32	194 373.32	
Fournisseurs débiteurs			
Créances sociales et fiscales	38.16	38.16	
Autres créances	156 342.13	156 342.13	
Charges constatées d'avance	17 040.80	17 040.80	
Total	**394 736.72**	**367 794.41**	**26 942.31**

(1) Montant des prêts remboursés en cours d'exercice : 2 505.80 €

Etat des dettes				
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et mois de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit (1)	186 865.04	34 850.41	152 014.63	
Dettes financières diverses	205 343.09	205 343.09		
Fournisseurs	111 057.12	111 057.12		
Dettes fiscales et sociales	256 521.15	256 521.15		
Autres dettes	230 527.21	30 524.21	200 003	
Produits constatés d'avance	1 114.00	1 114.00		
Total	**991 427.61**	**639 409.98**	**352 017.63**	

(1) Dont emprunts remboursés au cours de l'exercice : 33 673.54 €

5.7. Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Prêts	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	172 321.28
Créances sociales et fiscales	
Autres créances	
Disponibilités	
Total	**172 321.28**

5.8. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts & dettes établissement de crédit	1 343.09
Fournisseurs	23 034.98
Dettes fiscales et sociales	161 474.51
Autres dettes	
Total	**185 852.58**

5.9. Charges et produits constatés d'avance

Charges et produits constatés d'avance	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	17 040.80	1 114.00
Charges et produits financiers		
Charges et produits exceptionnels		

5.10. Charges et produits sur exercices antérieurs

Natures	Montant charges	Montants produits	Traitements
Comptes de débiteurs divers, subventions, clients, fournisseurs et régularisations diverses de comptes	22 151.00	20 801.31	

5.11. Charges et produits exceptionnels

Natures	Montants charges	Montants produits
Autres charges exceptionnelles	559.09	
Produits divers Quote part subvention investissement virée au résultat		11 836.90

6. Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti	Nature de la sûreté
Etablissement de crédit		
Dettes financières diverses		
Fournisseurs		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		

7. Rémunérations des dirigeants

Rémunération des dirigeants	
Rémunérations allouées aux membres des organes de direction	46 794.12 €

8. Effectif moyen

Effectif moyen	Salarié	Mis à disposition à la CMA07
Cadres	14	1
Agents de maîtrise et techniciens	10	1
Employés		
Apprenti		

9. Tableau de financement

TABLEAU DE FINANCEMENT EN COMPTE

EMPLOIS	REEL 2017	REEL 2018	RESSOURCES	REEL 2017	REEL 2018
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :			Capacité d'autofinancement de l'exercice	8 658	91 350
Immobilisations incorporelles	1 470	0	augmentation des capitaux propres	0	0
Immobilisations corporelles	1 344	0	Cessions ou réductions de l'actif immobilisé :		
Immobilisations financières	0	0			
			Cessions ou réductions d'immobilisations :		
Charges à répartir sur plusieurs exercices			- incorporelles		
			- corporelles	0	0
Réduction de dotations			Cessions ou réductions des immobilisations financières	2 334	2 506
Remboursement de dettes financière	32 770	33 674	Augmentation de dotations		
			Augmentation des dettes financières	0	0
TOTAL DES EMPLOIS	**35 584**	**33 674**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**10 993**	**93 855**
Variation du fonds de roulement net global		**60 182**	Variation du fonds de roulement net global (emploi net)	**-24 592**	**0**

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Variation 2018-2017
Fonds de roulement	-93 873.68	-33 691.68	60 182